



**Séance d'ajournement du conseil municipal
Le lundi 24 octobre 2016, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation des dépenses d'investissement au 30 septembre 2016
3. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local 2015-2016 – Confirmation de réalisation des travaux
4. Formation des pompiers
5. Cartier énergie éolienne – 2^e tombée du fonds de visibilité (suite)
6. Appui financier et en services de la Ville de Carleton-sur-Mer – Raid international Gaspésien
7. Politique de tarification – Évènements et particularités – Infrastructures municipales
8. Poste de préposé aux bâtiments – Avis d'embauche
9. Autres sujets
 - Avis de motion – Règlement décrétant la fermeture d'une partie de l'ancienne assiette de la route 132
10. Prochaine séance du conseil – Le lundi 7 novembre 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent
11. Tour de table du conseil
12. Période de commentaires et de questions
13. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 24 octobre 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : Mme France Leblanc, conseillère
MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Éric Caron, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

16-10-235 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance d'ajournement tenue le lundi 24 octobre 2016 soit accepté en y laissant le varia ouvert et en y ajoutant le point suivant :

- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ASSIETTE DE LA ROUTE 132

16-10-236 APPROBATION - FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2016

Monsieur Normand Parr se retire des délibérations quant à ce point-ci.

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 30 septembre 2016, au montant de 1 056 253,09 \$, soit approuvé, tel que présenté.

16-10-237 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (2015-2016) – CONFIRMATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et que ceux-ci exigent une résolution confirmant que ce mandat a été complété;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a émis un avis d'ingénieur attestant de la conformité de ces travaux;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal confirme au ministère des Transports que les travaux ont été complétés pour les dossiers suivants dans le cadre du volet AIRRL :

1. AIRRL 2015-087: Travaux de pavage mécanisé sur le chemin du 2^e rang entre la route St-Onge et la limite Est de la ville sur cinq tronçons.
2. AIRRL 2015-088: Travaux de pavage mécanisé sur la route de l'Église.
3. AIRRL 2015-089: Travaux de pavage mécanisé sur l'ancienne route 6 située dans le secteur de la rue de la Boulangerie.
4. AIRRL 2015-090: Travaux de pavage mécanisé sur la route St-Onge au Nord du boulevard Perron.
5. AIRRL 2015-091: Travaux de pavage mécanisé sur l'ancienne route 6 située dans le secteur du chemin Bujold.

16-10-238 FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer prévoit la formation de dix (10) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Avignon en conformité avec l'article 6 du Programme;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Avignon.

16-10-239

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE – 2^E TOMBÉE DU FONDS DE VISIBILITÉ 2016 (SUITE)

CONSIDÉRANT QU' une entente intervenue entre la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) et Cartier énergie éolienne encadre la remise d'aide financière au nom de l'entreprise, et ce, au bénéfice des différents organismes sans but lucratif œuvrant sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière provient du fonds désigné « Fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne »;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni une deuxième fois le 14 octobre 2016 pour la 2^e tombée du fonds Cartier Énergie Éolienne 2016 afin de sélectionner la suite des projets déposés par des organismes du milieu;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la recommandation (voir tableau ci-dessous) du comité de sélection concernant le Fonds de visibilité de Cartier Énergie Éolienne, pour la suite de la tombée du 5 août 2016 :

Organismes	Projet	Preuve de visibilité	Montant demandé	Recommandation
Cégep de la Gaspésie et des Îles, campus de Carleton-sur-Mer	Tournoi-bénéfice de hockey pour venir en aide aux enfants défavorisés	Le tournoi-bénéfice portera le nom Tournoi Cartier Énergie Éolienne.	---	1 000 \$
Ville de Carleton-sur-Mer et Commission scolaire René-Lévesque	Parc récréatif municipal scolaire des Audomarois	Un panneau extérieur fera partie intégrante du parc avec le logo et le nom de l'entreprise.	4 000 \$ et plus	4 000 \$
TOTAL				5 000 \$

16-10-240

APPUI FINANCIER ET EN SERVICE DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER – RAID INTERNATIONAL GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE les trois objectifs du Raid international Gaspésie (RIG) sont la visibilité nationale et internationale, l'optimisation des retombées dans la région, la promotion des saines habitudes de vie ainsi que l'accès à un événement sportif international;

CONSIDÉRANT QUE lors des trois premières éditions du Raid international Gaspésie, l'objectif de la visibilité a été largement atteint, notamment par la publication à chaque année d'une centaine d'articles, de 650 000 visionnements de capsules vidéo, et l'atteinte de 350 000 utilisateurs Facebook durant l'événement;

CONSIDÉRANT QUE les éditions 2015, 2016 et 2017 de l'émission d'une heure seront diffusées dans 70 chaînes à travers 170 pays, avec une portée potentielle dépassant le milliard de téléspectateurs;

CONSIDÉRANT QUE grâce à la mise en valeur des paysages et des équipements récréotouristiques de Carleton-sur-Mer, la mise à contribution de fournisseurs et d'organismes de la région ainsi que la prolongation de la saison touristique en septembre, l'optimisation des retombées a été respectée;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques dans le milieu sont estimées à 500 000 \$ à chaque édition;

CONSIDÉRANT QUE grâce à la participation en 2016 de 216 jeunes des écoles secondaires de la Gaspésie lors du prologue jeunesse Desjardins ainsi que de 27 équipes régionales, le RIG a fait la promotion des saines habitudes de vie à notre jeunesse et a permis l'accès des sportifs de la région à une compétition de calibre international;

CONSIDÉRANT QUE de par son organisation et l'hospitalité de la population, le RIG est de plus en plus qualifié par la presse internationale spécialisée, dont l'influent Sleepmonster, comme l'un des meilleurs au monde;

CONSIDÉRANT QUE notre population s'est appropriée ce raid d'aventure unique au Canada;

CONSIDÉRANT QUE Carleton-sur-Mer est la ville hôte du RIG et bénéficie largement de toutes ces retombées;

CONSIDÉRANT QUE Carleton-sur-Mer dispose d'atouts naturels, d'équipements récréotouristiques et d'autres particularités propices à l'organisation de plusieurs autres éditions du RIG;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Carleton-sur-Mer accorde un appui financier annuel de 60 000 \$ au Raid international Gaspésie pour les années 2017, 2018 et 2019, à raison de 25 000 \$ en argent et 25 000 \$ en services pour l'organisation de l'événement, ainsi que 10 000 \$ en visibilité à l'intérieur de l'émission d'une heure annuellement produite.

16-10-241 POLITIQUE DE TARIFICATION – ÉVÈNEMENTS ET PARTICULARITÉS – INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2012-221 concernant l'imposition d'une tarification pour le patinage artistique libre à l'aréna, le ski aux arpentés verts, les activités libres, les services de loisirs et les autres ressources municipales a été aboli par l'avis de motion donné le 1^{er} août 2016 afin de le remplacer par une politique de tarification sur les événements et ses particularités concernant les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE cela permettra une plus grande flexibilité pour les ententes avec les organismes;

POUR CES MOTIFS;

Il est PROPOSÉ par Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE chaque organisme aura son entente particulière afin de répondre aux besoins et aux particularités de chaque demande.

16-10-242 POSTE DE PRÉPOSÉ AUX BÂTIMENTS – AVIS D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU' un poste de préposé aux bâtiments est vacant;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu affichage interne et externe conjointement du poste pendant 16 jours, et ce, en vertu de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steeve Bernard est un candidat qui s'est manifesté et qui a l'expérience pertinente pour répondre aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-185 concernant l'ajustement organisationnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

De prendre acte de la nomination de monsieur Steeve Bernard à titre de préposé aux bâtiments à temps complet / 52 semaines par année, sous réserve de la période d'essai et la période de probation prévue à la convention collective présentement en vigueur.

QUE la personne en poste sera sous la supervision du directeur des services incendie.

QUE son entrée en poste soit effective le 31 octobre 2016.

AUTRES SUJETS :

**16-10-243 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE
D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ASSIETTE DE LA ROUTE 132**

CONSIDÉRANT QU' un caractère de rue a été attribué sur une parcelle de terrain située au nord de la route 132 ainsi qu'au sud des lots 3 887 251, 3 887 288, 3 887 338, 3 805 627 et 3 887 342 dans la Ville de Carleton-sur-Mer, secteur Saint-Omer (voir annexe 1);

CONSIDÉRANT QUE l'usage de cette partie de terrain n'est plus de service routier public;

CONSIDÉRANT QUE le fond de cette partie de terrain appartient à la Ville de Carleton-sur-Mer, mais est la propriété du ministère du Transport du Québec;

M. Normand Parr donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente décrétant la fermeture d'une partie de l'ancienne assiette de la route 132.

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE LUNDI 7 NOVEMBRE
2016**

La prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 7 novembre 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Aucune personne n'a assisté à la séance d'ajournement.

16-10-244 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 05, M. Jean-Simon Landry propose de lever la séance.

Accepté.